

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE
DU COMMERCE EXTERIEUR
- COTUNACE S.A-**

**Société anonyme au Capital de 26.500.000 dinars
Siège Social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073
RC : B125931997 – MF 32415/W/P/M/000**



Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 31 mai 2021 à 9h** à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020
2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2020
4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020
6. Affectation du résultat 2020
7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents
8. Nomination du commissaire aux comptes pour la période 2021-2023

Le Président du Conseil d'Administration

Souheila CHABCHOUB



Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 31/05/2021

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration autitre de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, surproposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit (en DT):

Bénéfice de l'exercice 2020	6.160.952,763
Report à nouveau	22.333,414
Total	6.183.286,177
Réserve légale	309.164,309
Réserve facultative	4.970.000,000
Réserve pour fonds social	530.000,000
Dividende à distribuer (2 % de la valeur nominale)	180.000,000
Report à nouveau	11.910,728

Elle décide de fixer le montant du dividende unitaire à 2,000 dt, soit un total de 530 000,000dt .

Les dividendes seront mis en distribution à partir du ../.2021

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme le cabinet
commissaire aux comptes pour la période 2021-2023.

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 5 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2020 sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité, et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à